

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAIR / QUAD

02 FEV. 2026



MOTO CLUB: MOTO CLUB des Pays de St Marcellin **N° D'ÉPREUVE FFM:** 38

E-MAIL: caillat.jp@free.fr

DATE: 24 mai 2026

TÉLÉPHONE: 0612229840

LIEU: St VÈrand (38)

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Ligue Motocycliste Auvergne Rhone Alpes

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Mr DUVERT Philippe	Licence : 214674
Président du Jury ou Arbitre* -----	Me DOULCIER Liliane	Licence : 248168
Membre du Jury -----	Mr GAUZY Pascal	Licence : 019468
Membre du Jury -----	Mr CAILLAT Jean Pascal	Licence : 031733
Commissaire technique responsable -	Mr ARRAZON Ludovic	Licence : 038083
Responsable du chronométrage -----	Me PERRET Bénédicte	Licence : 263476

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
50	6	8	50	
65	7	11	65	
125	13		125	
MX2	15		250	
MX1	15		450	
Quad	15		125/250/450	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : *obligatoires* : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, *fortement recommandés* : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Dr CREPIN François

Nom du responsable médical ...	08	Nombre d'ambulance(s)	02
Nombre de secouristes			
Hôpital le plus proche	Romans (26)	Temps de trajet (en min)	20

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site Circuit de St Vérand
Adresse La Feuilleterie 38160 St Vérand

Caractéristiques :

Longueur du circuit	1km800
Largeur minimum de la piste	6m
Largeur de la grille	40m
Longueur de la ligne droite de départ	80m
Nombre d'OCP*	16

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 45.
En manche : 45.

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : 30.
En manche : 30.



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 04 janvier 2026

VISA DE LA LIGUE

DATE: 03 FEV. 2026

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:



*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC Bourgogne Mayenne St Marcellin
DATE: 24 Mai 2026

LIEU: St Vérand (38)

HEURE	DÉROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
Samedi 23 16H30/19H30	Contrôles administratifs	<input type="checkbox"/>	Toutes 3H
Samedi 23 16H30/19H30	Contrôles techniques	<input type="checkbox"/>	Toutes 3H
Dimanche 24 6H30/8H00	Contrôles administratifs	<input type="checkbox"/>	Toutes 1H30
Dimanche 24 6H30/8H00	Contrôles techniques	<input type="checkbox"/>	Toutes 1H30

MOTOCROSS

HORAIRES PRÉVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO CLUB: Moto Club des Mayennais St Marcellin
DATE: 24 Mai 2026
LIEU: St Vérand (38)



HEURE	DÉROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
8H00/8H20	Essais Libres + Chronos	125	20'
8H23/8H43	Essais Libres + Chronos	MX2A	20'
8H46/9H06	Essais Libres + Chronos	MX1	20'
9H09/9H19	Essais Libres	50	8'
9H22/9H32	Essais Libres	65	10'
9H35/9H55	Essais Libres + Chronos	MX2B	20'
09H58/10H18	Essais Libres + Chronos	QUAD	20'
10H22/10H30	Essais Chronométrés	50	8'
10H33/10H43	Essais Chronométrés	65	10'
11H00/11H20	Manche 1	125	15' + 1 T
11H20/11H40	Manche 1	MX2A	15' + 1 T
11H40/12H00	Manche 1	MX1	15' + 1 T
12H00/13H30	Repas		
13H30/13H50	Manche 1	MX2B	15' + 1 T
13H50/14H15	Manche 1	QUAD	20' + 1 T
14H15/14H25	Manche 1	50	8' + 1 T
14H25/14H40	Manche 1	65	10' + 1 T
14H40/15H00	Manche 2	125	15' + 1 T
15H00/15H20	Manche 2	MX2A	15' + 1 T
15H20/15H40	Manche 2	MX1	15' + 1 T
15H40/16H00	Manche 2	MX2B	15' + 1 T
16H00/16H25	Manche 2	QUAD	20' + 1 T
16H25/16H40	Entracte		
16H40/16H50	Manche 2	50	8' + 1 T
16H50/17H05	Manche 2	65	10' + 1 T
17H15/ /17H35	Super Finale	SUPERFINALE 125/MX2A/MX1	15 + 1 T
	Super Finale	Trophée Gérard CAILLAT	
17H40	Remise des Prix		

Bon retour...